



COLLECTIF
RN126

<http://RN126.free.fr>

AUTOROUTE CASTRES - TOULOUSE

-o-

UN DEBAT PUBLIC ?

POUR QUOI ? ----- POUR QUI ?

■ La décision d'un débat public pour Castres-Toulouse est-elle une surprise ?

NON, car pour tout grand projet d'infrastructure, les conséquences sur les territoires doivent être mesurées et débattues avec impartialité et sérieux, par tous, élus, entrepreneurs et citoyens. Un débat public (réf CNDP) « *C'est un moment, dans la vie publique, où **tout le monde peut participer** et donner son avis sur un projet **avant qu'il soit étudié dans le détail**. Un débat est décidé par la Commission nationale de débat public (CNDP) dont la saisine est obligatoire depuis la loi « démocratie de proximité » du 27 février 2002, pour tous les projets d'aménagement important. »*

Le débat public organisé par une commission indépendante (la CNDP) sur l'opportunité de la 2x2 voies Castres-Toulouse était inévitable.

■ Le débat public a-t-il déjà eu lieu entre oct 2007 et janv 2008 ?

NON, car il s'agissait d'une présentation de corridors et non d'un débat sur l'opportunité. Cette présentation était organisée par les Services de l'Etat (la DRE) juge et partie. Elle était prématurée car la **saisine obligatoire de la CNDP** et le débat sur le fond du projet auraient du avoir lieu avant. La DRE, les élus et la presse locale le savaient, mais ils ont tenté de faire croire que le projet était décidé et engagé, créant aujourd'hui incompréhension et un retard de deux ans sur la mise en place de ce débat.

Le projet d'autoroute n'a jamais été décidé, et n'a jamais été débattu sur le fond, et parce que l'Etat a voulu passer outre, ce débat a lieu avec un retard de 2 ans !

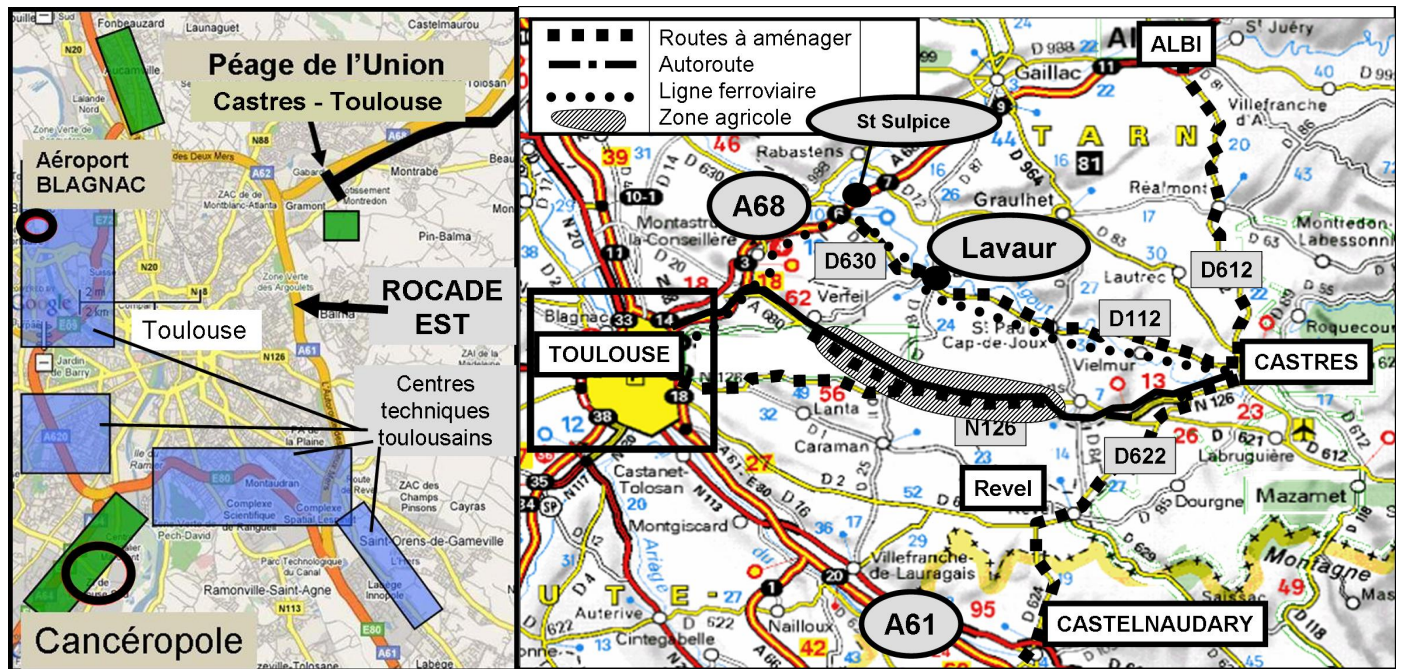
■ Devra-t'on débattre de l'opportunité de la 2x2 voies Castres-Toulouse NE ?

OUI, d'une part parce que l'autoroute concédée en site propre, ne correspond pas à l'aménagement sur place de la RN126 pensé il y a près de 20 ans, financé sur fonds publics (votre argent !) et en partie réalisé, et **d'autre part parce que l'intérêt d'une 2x2 voies entre Castres et Toulouse nord-est** doit être dorénavant réévalué compte tenu de la réalité économique, sociale et environnementale et des enjeux de demain.

Imposer sans réflexion et discernement un schéma d'aménagement du territoire conçu il y a 20 ans, sans tenir compte des besoins et des contraintes d'aujourd'hui, c'est prendre un risque inconsidéré et conduire à l'échec une politique de développement durable.

Toutes les infos sur : <http://RN126.free.fr> -o- collectif.RN126@yahoo.fr -o- 06.88.52.83.57

Imprimé par nos soins. Respectez l'environnement. Ne pas jeter sur la voie publique.



La LACT conduit au NE de Toulouse, à l'opposé des centres techniques toulousains. Pour rejoindre l'A68, le meilleur axe est CASTRES-LAVAU, pour l'A61 c'est CASTRES-REVEL-CASTELNAUDARY

Pour améliorer la mobilité et le développement du sud Tarn ...

... une 2x2 voies entre Castres et Toulouse NE, est ce l'unique solution ?

NON. C'est une solution, mais est-ce la meilleure ? Dans quel projet de territoire s'inscrit-elle, à quel besoin de déplacement des entreprises et des particuliers répond elle ?

Vous a-t-on présenté les autres solutions d'amélioration de la mobilité ?

A-t-on comparé la 2x2 voies à ces autres solutions en tenant compte de tous les éléments : *coût réel à l'achèvement, coût pour l'utilisateur, trafic réel, sécurité, impacts sociaux et environnementaux, mise en compétition des territoires avec risque de déséquilibre et de démantèlement territorial ?*

... y a-t-il d'autres solutions que la 2x2 voies ?

OUI. Ce n'est pas une solution, mais plusieurs, élaborées dans l'intérêt général sur :

- **le réseau routier tarnais (N112, N126, D112, D630, D622) :**
 - **Pour la sécurité :** supprimer les sections routières dangereuses, (création de voies de dépassement, suppression des 'tourne à gauche', carrefours dénivelés, glissières)
 - **Pour l'ouverture du bassin d'emploi vers l'extérieur :** par les axes Castres/Albi, Castres/Lavar, Castres/Revel/Castelnaudary, plus économiques que Castres -Toulouse.
- **les transports en commun :**
 - **Lignes de bus interurbains :** succès formidable de la ligne Tarn Bus CASTRES - ALBI mais service insuffisant et inadapté sur la ligne CASTRES -TOULOUSE (Nord et Est)
 - **Ligne ferroviaire :** CASTRES - TOULOUSE insuffisante et défavorisée / ALBI - TOULOUSE
- **les PDE (Plans de Déplacements Entreprise) :** évaluer les besoins de déplacement professionnel afin d'identifier avec les collectivités territoriales les mesures pour les optimiser.
- **le transport de marchandises par ferroutage :** vers ou depuis le bassin Castres - Mazamet.
- **la mobilité numérique :** en développant le très haut débit et les télé-centres, permettant de réduire les trajets domicile-travail les déplacements professionnels des collaborateurs, ainsi que la mobilité des clients ou des partenaires liés aux activités pouvant être traitées à distance (assistance, secrétariat, info-gérance, études, réunions par télé ou visio conférence, ...)